

Franchise Magazine, Franchise qui recrute, Franchise mode d'emploi, Actualité de la franchise, Annuaire de la franchise, Enquêtes sur la franchise, Experts de la franchise, Espoirs de la franchise

PUBLICITE

Rechercher sur le site

- ▶ Newsletter
- ▶ Alertes emails

FRANCHISES QUI RECRUTENT

Secteur par secteur

- ▶ Accessoires, Mode
- ▶ Alimentaire
- ▶ Automobile, Moto
- ▶ Beauté, Bien-être
- ▶ Commerces de proximité
- ▶ Discount
- ▶ Habillement, Prêt-à-Porter
- ▶ Habitat, Bâtiment
- ▶ Hôtellerie, voyages
- ▶ Loisirs
- ▶ Maison, Décoration
- ▶ Protection de l'environnement
- ▶ Restauration à thème
- ▶ Restauration rapide
- ▶ Services à la personne
- ▶ Services aux entreprises
- ▶ Services aux particuliers
- ▶ Services immobiliers
- ▶ Tous les secteurs

COMMUNIQUÉS DES ENSEIGNES

- 10/08 : 16 Août 2010 : Arliane Diagnostic Immobilier ouvre à Nantes
- 09/08 : Pizza Sprint inaugure un nouveau point de vente à Nantes (44) au mois d'août.
- 06/08 : Réunion d'information sur le réseau Arliane Diagnostic Immobilier prochainement
- ▶ Les communiqués des franchises

Trouver une franchise

Par activité :

- Par apport - ou - Par ville -

Tribunes libres d'experts

Juridique | Stratégie | Finances | Tous les articles



Promotions : des règles plus souples

Par Maître Jean-Baptiste GOUACHE, avocat au barreau de Paris
Juridique, publié le 10 août 2010



Jean-Baptiste Gouache s'est spécialisé dans le conseil aux dirigeants de réseaux
▶ En savoir plus sur l'expert

Une récente évolution du droit devrait inciter les franchiseurs à proposer des actions marketing plus innovantes et à revoir leurs contrats concernant la politique promotionnelle de leur enseigne.

-Les enseignes organisées en franchise ont généralement recours à des opérations de promotion des ventes. C'est là l'un des avantages des réseaux de franchise : le franchisé, bénéficiant du mix-marketing de l'enseigne, se voit proposer un calendrier d'opérations promotionnelles qu'il pourra mettre en œuvre pour animer son point de vente et développer son chiffre d'affaires.

Les contrats de franchise comprennent donc fréquemment des stipulations relatives à la promotion de la marque, de l'enseigne et de ses produits ou services. Le plus souvent, il est stipulé que la politique de promotion est un élément déterminant de l'image de l'enseigne, et que le franchisé devra suivre globalement cette politique, en acceptant de mettre en œuvre les actions de promotion proposées.

-Toutefois, ces actions ne peuvent être imposées dans leur totalité au franchisé. En effet, le franchisé doit demeurer libre de sa politique de prix et de marge, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'image de la marque. Il choisit donc de participer ou non, après consultation du franchiseur, à telle ou telle promotion organisée par l'enseigne, un refus systématique de participer pouvant néanmoins constituer une faute contractuelle.

-L'évolution récente du droit européen vient ouvrir de nouvelles perspectives d'utilisation de techniques de promotions jusqu'alors prohibées en droit français.

Les franchises qui vous recherchent

▶ Les franchises à la Une !

 La Croissanterie	 Klozip	 Yellowkornet
 Vertikal	 Zen'lib	 Royal Nautisme

▶ Les franchises qui recrutent

PUBLICITE

RIVALIS

En savoir plus

:: VOS RENDEZ-VOUS FRANCHISE

- Créer 2010 Lille : 6 au 8 septembre

:: NOS SERVICES AUX FRANCHISÉS ET FRANCHISEURS

Trouver un financement en franchise
Trouver un emplacement pour votre franchise
Vendre votre affaire/emplacement

:: FRANCHISE, MODE D'EMPLOI

Franchise : définition et chiffres
Textes légaux sur la franchise
La loi Doubin et la franchise
Franchise : les points clés
Investissements et rentabilités de la franchise

FRANCHISEURS
Inscrivez
votre enseigne

▼ PUBLICITE

Enquêtes de satisfaction
au sein des franchises



En kiosque



Août-septembre 2010
Numéro 219

Hors série annuaire



Numéro 12 (2010)



La fréquentation de ce site
est certifiée par l'OJD

Cela ouvre le champ des possibles pour les franchiseurs et les franchisés. Ainsi, l'annexe 1 de la Directive 2005/29/CE liste de manière exhaustive 31 pratiques commerciales « réputées déloyales en toutes circonstances. Les pratiques non expressément visées par la Directive ne peuvent être interdites qu'après une analyse concluant à leur caractère déloyal.

A titre d'exemple, la CJCE¹ a statué sur les dispositions belges relatives aux ventes liées, prohibées en droit français qui les définit comme « la subordination de la vente d'un produit à l'achat d'une quantité imposée ou à l'achat concomitant d'un autre produit ou d'un autre service ainsi que la subordination de la prestation d'un service à celle d'un autre service ou à l'achat d'un produit ». La Cour a considéré que la réglementation belge, en ce qu'elle établissait une présomption d'illégalité des offres conjointes, était contraire aux exigences posées par la Directive.

-La Cour d'appel de Paris² a également tiré les conséquences de l'application du droit européen et a considéré que des ventes liées ne peuvent être considérées comme déloyales dès lors que ce caractère n'est pas établi, du point de vue de son influence sur le comportement économique du consommateur moyen.

Dans le même sens, un arrêt du 14 janvier 2010, la CJCE a considéré que la réglementation allemande, en ce qu'elle établissait une présomption d'illégalité des loteries commerciales, était contraire aux exigences posées par la Directive.

-Seules les pratiques expressément visées étant illégales, les autres pratiques sont autorisées sauf à démontrer qu'elles sont déloyales ou agressives à l'égard du consommateur.

Cette jurisprudence récente ouvre aujourd'hui de larges possibilités marketing aux franchiseurs et aux franchisés notamment en matière de ventes liées, loteries commerciales mais aussi ventes avec prime ou annonces de réductions de prix. Cette évolution du droit devrait inciter les franchiseurs à proposer des actions marketing plus innovantes et à revisiter les clauses des contrats de franchise relatives à la politique promotionnelle de l'enseigne.

¹ Cour de Justice de la Communauté Européenne. 23 avril 2009

² 14 mai et 26 novembre 2009



Retour à la liste - Réagir à cet article



Réagissez à cet article en ajoutant un commentaire

Pour que votre commentaire soit mis en ligne - après modération -

> Veillez à bien remplir les champs obligatoires,

> Evitez les dérapages de style et de contenu,

> Soyez brefs : 1500 caractères maximum.

Prénom * :

Email * :

Nom * :

Qualité * :



Code de sécurité * :

Envoyer votre commentaire

Contrats de franchise
Franchise : principaux pièges à éviter
Livres sur la franchise
Guide pratique de la franchise, le livre
Formations Franchise

:: NOS PARTENAIRES-SALONS

Top Franchise Méditerranée
Franchise Expo Paris
Salon des Entrepreneurs
Franchising & Partnership Bruxelles
Franchising & Trade - Milan
Salon des micro-entreprises
Franchising Middle East Exhibition, Dubai
Salon des services à la personne
Roma Expo Franchising - Rome
AZ Franchising Expo - Milan

▼ PUBLICITE



:: PARTENAIRES FRANCHISE FRANCE

Graines de Réseau
Cabinet Approove
L'Indicateur de la franchise
40 degrés sur la banque
Fabienne Hervé Conseil
Infinities Communication
SBS.com Franchise

:: PARTENAIRES FRANCHISE MONDE

AZ Franchising - Italie
Quebec Franchise Magazine
Conseil québécois de la franchise
Franchise Central - Australie
America's Best Franchises - Etats-Unis
Info Franchising - Portugal
Franchise Success - Grèce

Index des enseignes de franchise

Franchises Alimentaire

Cavavin Chocolats roland réauté Cremeria
vienna Daskalides Inter caves La mie caline
La table & le pain Le comptoir irlandais Le
petrin ribeirou Moulin de palou Naturhouse
Pain et frandises Savour club

Franchises Automobile, Moto

Auto securite france Feu vert Glastint
Maxauto Midas Point s Rody Total Ucar
location Zen'auto Zen'lib

Franchises Beauté, Bien-être

Beauty success Citron vert Guinot le salon
beauté Hyper minceur Kanellia paris
L'onglerie Lady moving Mary coh'r le jardin
des soins Passion beauté Point soleil Self
coiff Yves rocher

Franchises Accessoires, Mode

Eliot bijoux Frequence shoes Gold service
Les bébés de sabine

Franchises Habillement, Prêt-à-Porter

Chantal thomass Ddp woman Jennyfer Mado
et les autres Ooxoo Sinequanone Styleco

Franchises Habitat, Bâtiment

Attila systeme Grosfillex fenetres Isofrance
fenetres Klozip Le jardin des fleurs Mikit
Natilia Net habitat Rapid'flore Sofath Soleil
en tête Tryba Tryba solar Vertikal

Franchises Loisirs

Bureau vallee discount Carre golf Club
moving Game cash Hyperburo Joupi My gym
Royal nautisme

Franchises Maison, Décoration

Alpha - rangement Aviva Bazarland Cash
converters Cuisines plus Easy cash Graine
d'interieur La bovida La compagnie du lit
Planet-cash Sweelit Tempo Troc.com
Yellowkornet

Franchises Restauration à thème

Au bureau Boucherie restaurant Brochettes
& cie Café Ieffe Coca lodge Comptoir des
latitudes French coffee shop Garden ice café
Irish corner Pizza del arte Stratto Vinomania

Franchises Restauration rapide

Bretzel burgard Comptoir del...® Domino's
pizza Kfc La croissanterie La tartinerie Pizza
hut Pizza piazza Pizza sprint Quick Subway

Franchises Services immobiliers

Arliane diagnostic immobilier Capifrance
Elyse avenue Guy hoquet entreprises et
commerces Guy hoquet l'immobilier Orpi
solutions immobilieres Proprietes privees
Solvimo immobilier

Franchises Services à la personne

Ad quotidien Ad seniors Domidom Family
sphere La compagnie des familles Senior
compagnie Studiosante

Franchises Services aux entreprises

Basic system Cartridge world Creches inter-
entreprises Credipro Dynamom Newport
Passtime Rh solutions Rivalis

Franchises Services aux particuliers

1001 piles batteries Aquablue In&fi credits
Lav'pro laverie Lav'pro pressing Pigier Unicis
Wash'n dry

► Voir tous les secteurs

Plan du site

Accueil [Toute l'actualité du monde de la franchise pour les futurs franchisés, franchisés et franchiseurs](#)

Actualité [Editorial](#) [Brèves](#) [Entretiens](#) [Secteurs](#) [Conseils](#) [Documents](#)

Annuaire [Nouveaux concepts](#) [Restauration rapide](#) [Restauration à thème](#) [Alimentaire](#) [Services à la personne](#) [Services aux entreprises](#) [Beauté, Bien-être](#) [Protection de l'environnement](#) [Services aux particuliers](#) [Services immobiliers](#) [Commerces de proximité](#) [Discount](#) [Habitat](#) [Bâtiment](#) [Maison, Décoration](#) [Habillage](#) [Prêt-à-porter](#) [Accessoires, Mode](#) [Hôtellerie, voyages](#) [Automobile, Moto](#) [Loisirs](#)

Enquêtes [Rythme du développement](#) [Investissement initial](#) [Assistance au démarrage](#) [Assistance pendant le contrat](#) [Rentabilité](#) [Profils recherchés](#) [Stratégies d'implantation](#)

Opinions [Tribunes libres d'experts](#) [Juridique](#) [Stratégie](#) [Finances](#)

Guide [Franchise, mode d'emploi](#) [La loi Doubin](#) [Guide pratique, le livre](#)

Liens [Avocats](#) [Consultants](#) [Experts-comptables](#) [Banquiers](#) [Autres experts](#) [Salons](#) [Fédérations](#) [Planète](#) [Partenariats](#)

Magazine [En kiosque actuellement](#) [Hors série annuaire](#)

Franchises [Demander aux franchises une documentation](#) [Lire les communiqués](#) [Franchiseurs, inscrivez votre enseigne](#) [Les franchises qui vous recherchent](#)

Annonces [Alimentation générale](#) [Auto Moto](#) [Boucherie](#) [Charcuterie](#) [Boulangerie](#) [Pâtisserie](#) [Coiffure et Soins de la personne](#) [Equipement de la maison](#) [Equipement de la personne](#) [Restauration et Hôtellerie](#) [Services divers](#) [Locaux commerciaux](#) [Pme Pmi Artisanat](#)

Villes d'implantation [Abbeville](#) [Agen](#) [Ain](#) [Aix-en-Provence](#) [Alençon](#) [Amiens](#) [Angers](#) [Angoulême](#) [Annecy](#) [Annemasse](#) [Antibes](#) [Arcachon](#) [Arles](#) [Arras](#) [Aude](#) [Aurillac](#) [Auxerre](#) [Avignon](#) [Avranches](#) [Bar-le-Duc](#) [Bayonne](#) [Beaune](#) [Belfort](#) [Besançon](#) [Biarritz](#) [Blois](#) [Bordeaux](#) [Boulogne-Billancourt](#) [Bourg-Saint-Maurice](#) [Bourg-en-Bresse](#) [Bourges](#) [Brest](#) [Brive-la-Gaillarde](#) [Béthune](#) [Béziers](#) [Caen](#) [Calais](#) [Cambrai](#) [Cannes](#) [Carcassonne](#) [Cergy-Pontoise](#) [Chalon-sur-Saône](#) [Chambéry](#) [Charleville-Mézières](#) [Chartres](#) [Chaumont](#) [Cholet](#) [Châteauroix](#) [Châtellerauld](#) [Clermont-Ferrand](#) [Colmar](#) [Compiègne](#) [Creuse](#) [Deauville](#) [Dieppe](#) [Dijon](#) [Douai](#) [Dreux](#) [Dunkerque](#) [Essonne](#) [Eure-et-Loir](#) [Foix](#) [Fréjus](#) [Gap](#) [Grenoble](#) [Indre-et-Loire](#) [Istres](#) [La Roche-sur-Yon](#) [La Rochelle](#) [Laval](#) [Le Havre](#) [Le Mans](#) [Lens](#) [Lille](#) [Limoges](#) [Lons-le-Saunier](#) [Lorient](#) [Lyon](#) [Marseille](#) [Maubeuge](#) [Metz](#) [Mont-de-Marsan](#) [Montluçon](#) [Montpellier](#) [Montélimar](#) [Morbihan](#) [Mulhouse](#) [Nancy](#) [Nantes](#) [Narbonne](#) [Nice](#) [Niort](#) [Nîmes](#) [Orléans](#) [Oyonnax](#) [Paris](#) [Pas de priorité](#) [Pau](#) [Perpignan](#) [Poitiers](#) [Quimper](#) [Reims](#) [Rennes](#) [Rhône-Alpes](#) [Rodez](#) [Romans-sur-Isère](#) [Roubaix](#) [Rouen](#) [Région lyonnaise](#) [Saint-Brieuc](#) [Saint-Nazaire](#) [Saint-Quentin](#) [Saint-Étienne](#) [Saumur](#) [Strasbourg](#) [Sète](#) [Tarbes](#) [Toulon](#) [Toulouse](#) [Tourcoing](#) [Tours](#) [Troyes](#) [Valence](#) [Valenciennes](#) [Vannes](#) [Verdun](#) [Versailles](#) [Vesoul](#) [Vichy](#) [Vienne](#) [Villeurbanne](#) [Voiron](#) [Épinal](#) [Évreux](#) [Île-de-France](#)

Apport personnel [Moins de 20 000 €](#) [De 20 000 à 30 000 €](#) [De 30 000 à 45 000 €](#) [De 45 000 à 70 000 €](#) [De 70 000 à 90 000 €](#) [De 90 000 à 150 000 €](#) [Plus de 150 000 €](#)

